

LE 8 MARS 2021
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi huit mars deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon (visioconférence)
Mme Guylaine Coursol (visioconférence)
MM. Robert Charron (visioconférence)
François Bélanger (visioconférence)
Mmes Isabelle Gauthier (visioconférence)
Francine Charles (visioconférence)
M. Marc Laurin (visioconférence)

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)
Mme Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

Est également absente :

Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe

164-03-2021 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2021, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

15. Soumission relative à la conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin. (2020-056) (G7 115 U3 N15175)

165-03-2021 Approbation de procès-verbaux.

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 22 février 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} mars 2021, tels que présentés.

166-03-2021 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 19 février au 3 mars 2021.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 1^{er} au 8 mars 2021.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 23 février au 8 mars 2021 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 212 236,07 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	160 989,07 \$
• TOTAL.....	<u>5 373 225,14 \$</u>

167-03-2021 Projet intitulé « Embauche d'un analyste civil pour accroître la sécurisation des espaces publics » (FSD-2021-05). (G5 500 N15601 et G4 112 N15555)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que le conseil finance le projet intitulé « Embauche d'un analyste civil pour accroître la sécurisation des espaces publics » présenté par le Service de police, dont l'aide financière de 15 000 \$ sera puisée à même le fonds de soutien au développement de projets structurants pour améliorer le milieu de vie (FSD-2021-05).

168-03-2021 Prolongation de l'entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides entre la Ville de Mirabel, 7 MRC des Laurentides, le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL) et le Conseil de la culture des Laurentides (CCL) et signature d'un avenant. (FARR-2020 02) (G5 500 U4 N15382 #108266)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 170-02-2020, adoptée le 24 février 2020, autorisant la participation à une entente sectorielle de développement avec les sociétés d'histoire des Laurentides, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL) et le conseil de la culture des Laurentides (CCL) et 7 MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait le versement d'un montant de 5 000 \$ par année pour trois (3) ans, soit 15 000 \$ au total pour la période de 2020 à 2022, inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se terminera le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE certains projets et activités ont dû être reportés en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement pour contrer la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que l'entente soit prolongée jusqu'au 31 mars 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un avenant à l'entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides avec 7 MRC des Laurentides, le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL) et le Conseil de la culture des Laurentides (CCL) ou tout avenant substantiellement conforme, pour prolonger ladite entente.

D'inviter les organismes mandataires de l'entente sectorielle, tout comme le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), à s'assurer que les retombées découlant de cette entente spécifique soient effectives et équitables pour chaque MRC ainsi que pour la Ville de Mirabel.

De désigner, Suzanne Mireault, greffière, pour représenter la Ville sur le Comité directeur au lieu et à la place de Carolyne Lapierre, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

169-03-2021	Prolongation de l'entente sectorielle de développement portant sur le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC-LAU) entre la Ville de Mirabel, 7 MRC des Laurentides, le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC-LAU) et signature d'un avenant. (FARR-2020-04) (G5 500 U4 N15382)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 280-03-2020, adoptée le 23 mars 2020, autorisant la participation à une entente sectorielle de développement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL), le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC-LAU) et 7 MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prévoyait le versement d'un montant de 7 500 \$ réparti sur trois (3) ans, soit 2 500 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se terminera le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE certains projets et activités ont dû être reportés en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement pour contrer la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que l'entente soit prolongée jusqu'au 31 mars 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'avenant à l'entente sectorielle de développement portant sur le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC-LAU) entre la Ville de Mirabel, les 7 MRC des Laurentides, le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC-LAU) ou tout autre avenant substantiellement conforme, pour prolonger ladite entente.

170-03-2021	Octroi du solde de l'aide financière à la compagnie « 9357-2444 Québec inc. » pour l'exploitation d'une polyclinique médicale, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 510 N15335) (Dossiers secondaires Greffe #104603 et Direction générale #99421)
--------------------	--

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 913-11-2017 et 1008-12-2018, adoptées respectivement les 27 novembre 2017 et 10 décembre 2018, octroyant une aide financière à la compagnie « 9357-2444 Québec inc. », pour l'exploitation d'une polyclinique médicale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel octroie, à la compagnie « 9357-2444 Québec inc. », le solde de l'aide financière au montant de 8 087,59 \$, pour l'exploitation d'une polyclinique médicale.

171-03-2021	Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé de Fondations communautaires du Canada (FCC) » pour le projet de piste cyclable et de sentiers équestres en voies séparées passant par un chemin de fer vers la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2021, phase II. (G5 500 N15665)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada investira plus de 31 millions de dollars pour financer des projets d'infrastructures à petite échelle visant à adapter les espaces, programmes et services publics afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19 au cours des deux (2) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE Fondations communautaires du Canada (FCC) avec l'institut urbain du Canada (IUC) déploient le programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé »;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont admissibles à déposer une demande d'aide financière;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service du génie à déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé de Fondations communautaires du Canada (FCC) » pour le projet de piste cyclable et de sentiers équestres en voies séparées passant par le chemin de fer vers la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2021, phase II.

172-03-2021	Engagement relativement à l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2021-2022 et autorisation afin de présenter une demande d'aide financière. (G5 500 U4 N14019 #96013)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à demander une aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2021-2022 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'informer le ministère de la Culture et des Communications que la Ville de Mirabel s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2021-2022 dans l'attente de l'aide financière du ministère.

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à produire auprès du ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

173-03-2021	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) d'éclairage décoratif des rues et parcs pour l'année 2020, secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 501-06-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 U3 N15427)**

- b) de construction d'un chalet de parc au parc Claude-Laliberté, secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la firme d'architectes « Coursol-Miron » et par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 436-05-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Construction Jarco inc. ». **(G7 115 U3 N15546)**

174-03-2021 Acceptation finale partielle de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale partielle des travaux :

- a) de remplacement et/ou réhabilitation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, sur les rues Fontaine et Dupuis, secteur de Saint-Canut et sur la rue Boileau, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme « Efel Experts-Conseils » et par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par les règlements numéros 2236 et 2237 et par la résolution numéro 485-06-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. ». **(X3 U3 N15390)**

175-03-2021 Achat d'une déchiqueteuse à branches. (G6 112 U4 N15688)

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'équipement et des travaux publics désire acquérir une déchiqueteuse à branches;

CONSIDÉRANT QU'après des études et analyses, le Service de l'équipement et des travaux publics recommande l'achat d'une déchiqueteuse à branches, modèle 90XP avec un moteur de 85 HP, année 2020 (neuve), de marque Bandit, de « PowerTech », pour un montant maximal de 53 348,40 \$, le tout taxes incluses, tel qu'il appert au devis de soumission joint à la présente résolution.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir, de « PowerTech », une déchiqueteuse à branches, modèle 90XP avec un moteur de 85 HP, année 2020 (neuve), de marque Bandit, pour un prix maximum de 53 348,40 \$, incluant les taxes.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour l'achat de la déchiqueteuse à branches, ainsi que tout document nécessaire.

176-03-2021	Prolongation du contrat relatif au service de gestion d'un écocentre, dans le secteur de Saint-Canut. (2017-090) (X4 100 U3 N14475)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 105-02-2018, adoptée le 12 février 2018, le conseil octroyait un contrat relatif au service de gestion d'un écocentre, dans le secteur de Saint-Canut, à « Service de recyclage Sterling inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut se prévaloir d'une option de prolongation du contrat pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la prolongation du contrat relatif au service de gestion d'un écocentre, dans le secteur de Saint-Canut, octroyé à « Service de recyclage Sterling inc. », pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit de la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, selon les modalités prévues au contrat.

177-03-2021	Prolongation du contrat concernant les analyses de laboratoire / eau potable à « Groupe Environnex inc. ». (2018-025) (X3 511 U3 N8025)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2018, par la résolution numéro 202-03-2018, la Ville de Mirabel octroyait un contrat relatif à des analyses de laboratoire / eau potable, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020, à la firme « Groupe Environnex inc. »;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2020, par la résolution numéro 234-03-2020, la Ville s'est prévaluée d'une première option de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut se prévaloir d'une deuxième option de prolongation du contrat pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De prolonger le contrat de « Groupe Environnex inc. », pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, selon les modalités prévues au contrat concernant les analyses de laboratoire / eau potable.

178-03-2021 Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) fourgons utilitaires, pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (2021-001) (G6 112 U3 N9314)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Trois Diamants Autos (1987) ltée », la soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) fourgons utilitaires, pour le Service de l'équipement et des travaux publics, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix de 103 367,12 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 25 février 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-001 préparé en janvier 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N9314, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 5 ans.

179-03-2021 Soumission relative à des travaux de réhabilitation des conduites d'égout, de remplacement de la conduite d'eau et de réfection de la chaussée sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier. (2021-011) (X3 U3 N15618)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction G-Nesis inc. », la soumission relative à des travaux de réhabilitation des conduites d'égout, de remplacement de la conduite d'eau et de réfection de la chaussée sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 626 925,98 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 1^{er} mars 2021, en fonction de l'option B.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-011 préparé en février 2021 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 N15618, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2398 de cette Ville.

180-03-2021	Acquisition d'une servitude permanente de réseau d'eau sur une partie du lot 6 352 943, dans le secteur de Sainte-Scholastique, de « Jean-François Guindon et Marie-Pier Grandmont ». (X3 511 S14 N15597 #111456)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « Jean-François Guindon et Marie-Pier Grandmont », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de réseau d'eau sur une partie du lot 6 352 943, dans le secteur de Sainte-Scholastique, d'une superficie approximative de 26,1 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 8 février 2021, par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11802 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

181-03-2021	Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur des parties des lots 6 326 331, 6 326 340 et 6 326 380, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 513 S14 N15581 #111457)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- des servitudes permanentes de drainage pluvial sur une partie du lot 6 326 331, d'une superficie approximative de 305,1 mètres carrés, sur une partie du lot 6 326 340, d'une superficie approximative de 301,9 mètres carrés et sur une partie du lot 6 326 380, d'une superficie approximative de 207,6 mètres carrés, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, telles que décrites et montrées à une description technique et un plan préparés le 27 janvier 2021, par Frédéric Brisson, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16 495 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

182-03-2021	Consentement à un acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur des lots propriétés de « Les Développements Sortie 31 inc. », en bordure du chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 800 N2325)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville est créancière de droits à la résolution de la vente et d'un préavis d'exercice de ces droits à l'encontre des lots 6 251 663 et 6 251 664, lots qu'elle a vendus à « Les Développements Sortie 31 inc. », en 2016;

CONSIDÉRANT QUE « Les Développements Sortie 31 inc. » souhaite raccorder la bâtisse en construction aux services d'électricité et de communication;

CONSIDÉRANT QU'en cas de reprise des lots par la Ville, Bell Canada et Hydro-Québec désirent protéger leurs droits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude selon lequel la Ville de Mirabel intervient audit acte, par lequel « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. » accorde à Bell Canada et Hydro-Québec des droits réels et perpétuels nécessaires à leurs opérations respectives en matière de télécommunication et de lignes de distribution d'énergie électrique, et ce, contre les lots 6 251 663 et 6 251 664, en bordure du chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, selon les termes et conditions d'un projet d'acte, daté du 8 mars 2021 ou tout autre projet d'acte substantiellement conforme.

183-03-2021	Signature d'une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE l'entente de l'année 2020 avec le « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. » arrivera à échéance le 31 mars 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », le tout tel qu'il appert du projet d'entente daté du 8 mars 2021 ou tout autre projet d'entente substantiellement conforme.

184-03-2021 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de voirie pour le réaménagement d'une partie de la rue Charles et tous travaux connexes ou dépenses accessoires, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisant une dépense et un emprunt de 4 762 000 \$ à cette fin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2450)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des travaux de voirie pour le réaménagement d'une partie de la rue Charles et tous travaux connexes ou dépenses accessoires, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisant une dépense et un emprunt de 4 762 000 \$ à cette fin.

À cet égard, madame la conseillère Guylaine Coursol dépose un projet de règlement.

185-03-2021 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2005 *Établissant un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, commerciale et institutionnelle dans les secteurs villageois*, afin de modifier une disposition concernant l'admissibilité des travaux et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2451)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2005 *Établissant un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, commerciale et institutionnelle dans les secteurs villageois*, afin de modifier une disposition concernant l'admissibilité des travaux.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

186-03-2021 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons, stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2452)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons,

stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

187-03-2021	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2444 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">– remplacer l'article 5.2.2 afin d'ajouter une classification des matériaux de revêtements extérieur qui sont autorisés pour les murs en fonction de leur nature;– ajouter des normes afin d'assurer des proportions minimales de certaines classes de matériaux de revêtement, en fonction des classes d'usage;– ajouter des normes afin de rendre obligatoire l'utilisation de certaines classes de matériaux sur les murs situés en cour avant secondaire;– permettre les usages de la sous-classe P4-04 dans la zone I 10-58, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 8 février 2021 un premier projet de règlement numéro PU-2444 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- remplacer l'article 5.2.2 afin d'ajouter une classification des matériaux de revêtements extérieur qui sont autorisés pour les murs en fonction de leur nature;
- ajouter des normes afin d'assurer des proportions minimales de certaines classes de matériaux de revêtement, en fonction des classes d'usage;
- ajouter des normes afin de rendre obligatoire l'utilisation de certaines classes de matériaux sur les murs situés en cour avant secondaire;
- permettre les usages de la sous-classe P4-04 dans la zone I 10-58, dans le secteur de Saint-Augustin.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2444 a fait l'objet de consultation écrite et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la municipalité et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2444, le tout sans modification.

188-03-2021	<p>Adoption du second projet de règlement numéro PU-2446 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajouter la classe d'usages « I1 – Industrie légère » ainsi que les usages « C1-01 Vente au détail de matériaux de construction », « C10-01 - Vente au détail de biens et d'équipements et services connexes », « C10-07-10 - Entreposage et service d'entreposage intérieur ou extérieur (incluant les mini-entrepôts) » et « C10-08 - Services pour animaux domestiques » et leurs dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-73; - abroger les notes particulières 2 et 3 et permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain pour les usages commerciaux et industriels dans la zone C 7-73; - permettre dans la zone H 7-14, l'usage « H4 - habitation multifamiliale » de structure isolée et comportant un maximum de 4 logement, uniquement sous forme de projet intégré. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 8 février 2021 un premier projet de règlement numéro PU-2446 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter la classe d'usages « I1 – Industrie légère » ainsi que les usages « C1-01 Vente au détail de matériaux de construction », « C10-01 - Vente au détail de biens et d'équipements et services connexes », « C10-07-10 - Entreposage et service d'entreposage intérieur ou extérieur (incluant les mini-entrepôts) » et « C10-08 - Services pour animaux domestiques » et leurs dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-73;
- abroger les notes particulières 2 et 3 et permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain pour les usages commerciaux et industriels dans la zone C 7-73;
- permettre dans la zone H 7-14, l'usage « H4 - habitation multifamiliale » de structure isolée et comportant un maximum de 4 logements, uniquement sous forme de projet intégré.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2446 a fait l'objet de consultation écrite et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la municipalité et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2446, le tout sans modification.

189-03-2021 Adoption du Règlement numéro 2448 modifiant le Règlement numéro 457 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout, afin de modifier des dispositions en matière de consommation d'eau et d'arrosage. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le Règlement numéro 2448, tel que présenté.

190-03-2021 Adoption du Règlement numéro 2449 modifiant le Règlement numéro 2396 Autorisant la préparation des devis de performance et les travaux de construction d'un centre aquatique incluant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, sur le lot 5 130 510, dans le secteur de Saint-Augustin et autorisant l'achat d'équipements et l'aménagement pour ce centre aquatique, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins afin d'augmenter le montant de l'emprunt et d'approprier des sommes provenant de subvention et de tout autre source financière. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 22 février 2021, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le Règlement numéro 2449, tel que modifié, afin d'arrondir les montants prévus et de préciser la provenance de la subvention.

191-03-2021 Nomination au poste de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Julien Mallette, au poste de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics, à titre de personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat

des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

192-03-2021	Embauche au poste de préposé aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Jonathan Pichette, au poste de préposé aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics, en vue d'obtenir le statut de personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

193-03-2021	Embauche à la fonction de chef – camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Catherine Limoges et Émilie Bellemare, à titre de cadre intermédiaire – étudiant à la fonction de chef – camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

194-03-2021	Dénomination de voies de communication. (X6 600 N217)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance des recommandations du Comité de toponymie relatives à la dénomination de nouvelles voies de communication;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De donner les noms indiqués aux voies de communication suivantes :

Dans le secteur de Saint-Janvier :

a) **lots 6 356 962 et 6 356 963 :**

Nom donné : Rue Roger-Lemelin

Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue Roger-Lemelin

- b) **lot 6 356 961** :
Nom donné : Rue Marcel-Dubé
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue Marcel-Dubé

Dans le secteur de Mirabel-en-Haut :

- c) **lot 6 295 135** :
Nom donné : Rue du Cerf
Motif : afin de respecter le thème retenu pour ce secteur, à savoir « Les Cervidés »
- d) **lot 6 181 646** :
Nom donné : Rue du Corail
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Corail
- e) **lot 6 258 329** :
Nom donné : Rue du Corail
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Corail
- f) **lot 6 181 640** :
Nom donné : Rue du Cuivre
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Cuivre
- g) **lot 6 181 642** :
Nom donné : Rue du Cuivre
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Cuivre
- h) **lot 6 181 643** :
Nom donné : Rue du Titane
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Titane

Dans le secteur de Saint-Canut :

- i) **lot 6 256 476** :
Nom donné : Rue de l'Armurier
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue de l'Armurier
- j) **lot 6 255 965** :
Nom donné : Rue du Forgeron
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Forgeron
- k) **lots 6 269 428 et 6 269 429** :
Nom donné : Rue du Merlot
Motif : afin de respecter le thème retenu pour ce secteur, à savoir « Les Vins »
- l) **lots 6 269 426 et 6 269 427** :
Nom donné : Rue du Beaujolais
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue du Beaujolais

- m) **lot 6 302 121** :
Nom donné : Boulevard de Saint-Canut
Motif : puisqu'elle correspond à l'élargissement de l'actuel boulevard de Saint-Canut

Dans le secteur de Saint-Augustin :

- n) **lot 6 299 653** :
Nom donné : Rue Siméon-Lamarche
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue Siméon-Lamarche
- o) **lot 6 351 481** :
Nom donné : Rue Siméon-Lamarche
Motif : puisqu'elle constitue le prolongement de l'actuelle rue Siméon-Lamarche
- p) **lot 6 339 178** :
Nom donné : Chemin du Chicot-Nord
Motif : puisqu'elle correspond à l'élargissement de l'actuel chemin du Chicot-Nord

195-03-2021	Abrogation de la résolution numéro 116-02-2021 <i>Interdiction de virage à gauche sur le boulevard de Saint-Canut à l'intersection du chemin Saint-Simon, en direction de Saint-Colomban, dans le secteur de Saint-Canut.</i> (X3 310 N412)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la résolution numéro 116-02-2021 *Interdiction de virage à gauche sur le boulevard de Saint-Canut à l'intersection du chemin Saint-Simon, en direction de Saint-Colomban, dans le secteur de Saint-Canut*, adoptée le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires reçus relativement à cette interdiction de virage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'abroger la résolution numéro 116-02-2021 *Interdiction de virage à gauche sur le boulevard de Saint-Canut à l'intersection du chemin Saint-Simon, en direction de Saint-Colomban, dans le secteur de Saint-Canut.*

196-03-2021	Interdiction de stationner sur la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, afin de permettre une meilleure circulation et de réduire les risques d'accident pour les automobilistes empruntant cette voie de circulation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement sur la montée Sainte-Marianne, entre la rue Notre-Dame et le chemin de la Côte Nord, sur les deux (2) côtés, à l'exception de ce qui suit, soit que ledit stationnement est permis du 16 avril au 14 novembre, sur la montée Sainte-Marianne, du côté impair, entre les lots 1 692 106 à 3 437 980 (mi-terrain), le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

D'abroger la résolution numéro 886-10-2020 *Interdiction de stationner sur la montée Sainte-Marianne, des deux côtés, soit à partir de l'intersection avec la rue Notre-Dame jusqu'au numéro civique 10307, montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.*

197-03-2021 Mandat du maire et le défaut d'assister aux séances. (G1 211 101)
--

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire est absent depuis le 7 décembre 2020, dû à des motifs sérieux et hors de son contrôle, tel que confirmé par son médecin spécialiste en oncologie et que cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire a confirmé sa volonté à poursuivre son mandat lorsque sa santé lui permettra;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, a participé à des événements d'intérêts publics avec l'accord de la Ville, ce qui a involontairement pu porter ambiguïté dans l'opinion publique sur son retour en politique active;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite, dans l'intérêt de la Ville, qu'il n'y ait qu'une seule personne qui occupe et détienne les responsabilités et obligations du maire et que celles-ci soient assumées par le maire suppléant, pendant l'absence du maire, tel que le prévoit la loi;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil décrète que le défaut de monsieur le Maire, Jean Bouchard, d'assister aux séances du conseil, n'entraîne pas la fin de son mandat, et ce, en conformité de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Que le conseil qui a à cœur la réhabilitation du Maire, lui demande de se concentrer à 100 % sur l'amélioration de sa santé. Cette entente assurera une gouvernance claire sans ambiguïté de la Ville, du maire suppléant et du conseil de ville durant son congé.

198-03-2021 Report des festivités, à grand déploiement, du 50^e anniversaire de Mirabel en 2022. (G3 216 102 U5 N15548)

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires en vigueur actuellement dû à la COVID-19 et notamment en ce qui a trait aux foules, aux spectacles et aux rassemblements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De reporter, en 2022, les festivités, à grand déploiement, relatives au 50^e anniversaire de Mirabel.

199-03-2021 Identification visuelle officielle de la municipalité. (G3 215 101 N5702)

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne identité visuelle de la Ville date d'il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de moderniser l'image de la Ville;

Il est proposé par et résolu unanimement :

D'abroger la résolution 617-11-99.

D'adopter officiellement la nouvelle identité visuelle, en s'appuyant sur les caractéristiques suivantes :

- Le nouveau logotype évoque notamment les piliers majeurs de la Ville de Mirabel, soit l'aéronautique et l'agriculture, des thématiques faisant aussi référence aux armoiries et aux fondations de la Ville.
- Le « M » utilisé depuis quelques années dans diverses campagnes de la Ville constitue l'élément central du logo, soit un symbole fort, positif et humain faisant déjà partie du paysage Mirabellois.
- Les courbes rappellent le mouvement, l'évolution et le changement. Une courbe ascendante évoque l'aéronautique, l'évolution et le mouvement. Une courbe avec une touche de vert illustre l'importance de l'agriculture et du développement durable.
- Le bleu foncé et la structure unique de la lettre « A » ont été conservés en guise de clin d'œil à l'ancien logotype.
- La nouvelle image est accompagnée de la signature « On M la vie! », évoquant l'enthousiasme et la chaleur humaine des Mirabellois.
- Les couleurs choisies sont « Pantone 298 », « Pantone 287 » et « Pantone 376 ».

Le tout tel qu'il apparaît notamment du document de présentation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

200-03-2021	Fixation des critères d'évaluation spécifiques pour le devis conception-construction de deux pistes de type « Pumptrack » récréatives aux parcs Jean-Laurin, secteur de Saint-Augustin et Rita-Audet, secteur de Saint-Canut. (G1 312 U2 N12781)
--------------------	---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le projet de conception-construction de deux pistes de type « Pumptrack » récréatives aux parcs Jean-Laurin, secteur de Saint-Augustin et Rita-Audet, secteur de Saint-Canut;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de fixer les critères et d'évaluation pour cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que le conseil détermine, pour le projet de conception-construction de deux pistes de type « Pumptrack » récréatives aux parcs Jean-Laurin, secteur de Saint-Augustin et Rita-Audet, secteur de Saint-Canut, dans le cadre d'un système d'évaluation des offres, les critères d'évaluation suivants :

GRILLE DE POINTAGE D'ANALYSE DES SOUMISSIONNAIRES PAR PUMPTRACK

B1 - Critères d'évaluation

1.	Présentation de l'entreprise et évaluation de l'expérience du fournisseur	20 pts
2.	Présentation générale de la soumission	15 pts
3.	Respect des échéanciers	5 pts
4.	Propriétés techniques et polyvalence de la piste d'initiation de type « pumptrack ».	35 pts
5.	Longueur de la piste	15 pts
6.	Plan d'aménagement complet du site	10 pts

Points maximal pour cette section **100 pts**

Total B1 = Pointage x 0.60 = _____

B2 - Prix

Le soumissionnaire doit fournir un prix forfaitaire. Les notes varieront de 0 à 100 %. La firme qui soumettra le prix le plus bas se verra attribuer une note de 100%. Si le deuxième plus bas a une différence de moins que 5 000 \$, il se verra attribuer le pointage de 90 %, si la différence est de plus de 5 000 \$ = 80 %.

Le troisième obtiendra 70 %, le quatrième 60 % et ainsi de suite. Si une offre est de plus de 150 000 \$ pour le parc Rita-Audet et de 160 000 \$ pour le parc Jean-Laurin, elle sera rejetée.

Points maximal pour cette section **100 pts**

Total B2 = Pointage x 0.40 = _____

FORMULE DE POINTAGE :

NOTE FINALE = Total B1 + Total B2

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 4 mars 2021; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2021-03-02 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, expliquent les développements ou parlent de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions écrites.

201-03-2021 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière